



## Mettre en route la climatisation dans les ateliers ?

Les entreprises nous posent par courriel des questions génériques et pertinentes. Notre assistance technique a choisi de partager les réponses sous forme de fiches synthétiques.

Mots-clés : ventilation, diffusion, CTA, climatisation, virus

### LA QUESTION

Nous souhaiterions mettre la climatisation dans notre entreprise, car en demi-saison les salariés des ateliers trouvent qu'il fait trop chaud dans l'atelier de travail.

Un salarié nous a dit que le gouvernement ne recommandait pas de mettre la climatisation car cela augmenterait la diffusion du virus.

Cela m'étonne beaucoup, je n'ai rien trouvé sur ce sujet sur le net.

Pourriez-vous m'aider ?

### LA REPONSE

Le problème de fond est le brassage de l'air à grande vitesse. Autrement dit, les courants d'air qui peuvent transporter les microgouttelettes susceptibles de contenir le virus.

Les précautions à prendre pour le fonctionnement des climatiseurs sont :

- 1 - Arrêter les systèmes soufflants (climatisation...) qui brassent l'air intérieur, si non nécessaire.
- 2 - Si le fonctionnement de la climatisation est nécessaire, il faut régler les soufflants en basse vitesse et limiter au maximum les courants d'air dans l'atelier. (*Exemple pour les Splits, les ailettes dirigeant le flux d'air peuvent être orientées vers le sol*). Enfin, les climatisations peuvent être programmées pour fonctionner 24h/24h et ainsi favoriser leurs performances durant les périodes d'absence du personnel (nuit...).
- 3 - Pour les Centrales de Traitement d'Air (CTA), elles doivent fonctionner en 100% air neuf afin de limiter le brassage de l'air intérieur et favoriser l'entrée d'air extérieur.
- 4 - L'aération des bâtiments doit également être favorisée.

Ci-après le lien vers le document de l'AICVF (Association des Ingénieurs et techniciens en Climatique, Ventilation et Froid) qui traite du sujet.

<http://aicvf.org/comite-international/actualites/document-guide-rehva-covid-19/>

Pour toute question, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante  
[MontpellierAssistanceTechnique@carsat-lr.fr](mailto:MontpellierAssistanceTechnique@carsat-lr.fr)

Plus d'information [www.carsat-lr.fr](http://www.carsat-lr.fr) (Espace Entreprise / Notre assistance technique)